

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

22/1181 du 15/12/1982
RECETTES N° /MTPS, LGTFP, DEF, MF, NGE

Portant versement, reclassement et nomination
de Monsieur MANACKA-MENVCUILLEDICT Bernard,
Conducteur Principal d'Agriculture.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/ISAS : (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la
constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.50 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diver-
ses catégories des cadres des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies
des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
D.D. (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la ré-
vocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI ;
(/u le décret n° 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des
cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions
des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-DE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du
point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, in-
tégrations, reconstitutions de carrière et reclassements (notamment en son arti-
cle 1er § 2°) ;
L.C.F. (/u le décret n° 73/143 du 24.4.73 fixant les modalités de changement de
spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les disposi-
tions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des
Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 25.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80
portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du
Gouvernement ;
(/u le certificat administratif n° 1633/EM, CG du 22.12.81 (régularisa-
tion) ;
stage (/u l'attestation n° 1706/LGT, LOGPCE du 23.6.77 mettant l'intéressé en
(/u l'arrêté n° 5721/MTPS, LGTFP, LFP du 16.6.82 portant reclassement et
nomination de Monsieur MANACKA-MENVCUILLEDICT Bernard ;
(/u la note de service n° 1535/MEN, C.A.D. L.G.S. S.M.F du 30.12.81 ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 6.8.82 ;

DECRETE :

.../...

907

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165, 67/304 et 73/143 des 22.5.64, 30.9.67 et 24.4.73 susvisés, Monsieur MANACKA-MENVOUIDIOT Bernard Conducteur Principal de 1° échelon indice 590 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture), titulaire du Diplôme des Hautes Etudes des Pratiques Sociales, délivré par l'Université de Lyon, est versé dans les cadres des Services Sociaux (Enseignement) reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade de Professeur de Lycée de 1° échelon indice 830 ACC à néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

BRZAZVILLE, le 15 Décembre 1982

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE,

[Signature]
- Antoine NDINCA OBA. -

[Signature]
- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

LE MINISTRE DES FINANCES,

[Signature]
- Bernard COMBO MATSIONA. -

[Signature]
- Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGTRP: DFP.	3
MTPS/CAB	1
D. B.	2
D. C. F.	2
MEN.	1
IPAA.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC.	3

[Large handwritten X mark over the distribution list]